

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 21 mars 2002.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis,
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents:

- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Ile-d'Orléans
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2002-31

Sur proposition de M. conseiller André Gignac de Québec, appuyée par M. le conseiller Alain Lemaire de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 février 2002

Résolution n° C-2002-32

Sur proposition de Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli de Lévis appuyée par M. le conseiller Jacques Jobin de Québec, il est unanimement résolu :
D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 21 février 2002.

Adoptée

Adoption du règlement 2002-3 – Modification au règlement 2002-1 sur la constitution du Comité consultatif agricole

Résolution n° C-2002-33

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement 2002-3 modifiant le règlement 2002-1 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la constitution du Comité consultatif agricole pour prévoir un comité composé de 8 membres au lieu de 14 membres.

Référence : Mémoire du 21 mars 2002
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Secrétariat : Nominations sur le Comité consultatif agricole – abrogation de la résolution C-2002-11

Résolution n° C-2002-34

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De nommer comme membres du Comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec créé en vertu du règlement 2002-1, tel que modifié par le règlement 2002-3, les élus mentionnés ci-après, pour un mandat de 3 ans à compter du 21 mars 2002 :

- ✓ M. Guy Poirier, Québec
- ✓ Mme Danielle Roy-Marinelli, Lévis
- ✓ M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Ile-d'Orléans

De conserver les noms de Mme Ann Bourget de Québec, MM. André Hamel de Lévis et Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, en prévision d'une modification au règlement suite au résultat des discussions qui vont se continuer avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour avoir un Comité consultatif agricole composé de 14 membres.

De nommer comme résident du territoire de la Communauté provenant du territoire d'une MRC faisant partie de la CMQ, M. Jean Landry, résident de Lac-Beauport.

De nommer comme producteurs agricoles sur le comité les producteurs résidents suivants inscrits sur la liste dressée par l'association accréditée, (l'Union des producteurs agricoles):

- ✓ M. François Blouin, producteur de pommes et maraîcher de l'Ile-d'Orléans
- ✓ M. Bruno Letarte, producteur de lait et maraîcher de la Côte-de-Beaupré
- ✓ M. Alain Juneau, producteur de bœuf de la ville de Québec – MRC de la Jacques-Cartier
- ✓ M. Gaétan Fréchette, producteur de lait de la ville de Lévis – secteur Chaudière

De poursuivre les discussions avec l'UPA pour avoir un Comité consultatif agricole composé de 14 membres.

De nommer M. Guy Poirier de Québec comme président du Comité et Mme Danielle Roy-Marinelli de Lévis comme vice-présidente.

D'abroger la résolution C-2002-11, laquelle est remplacée par la présente résolution.

Référence : Mémoire du 21 mars 2002

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Secrétariat : Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs au Comité exécutif

Résolution n° C-2002-35

Sur proposition de M. le conseiller André Gignac de Québec, appuyée par M. le conseiller Claude Larose de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement intérieur 2002-3 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la délégation de pouvoirs au Comité exécutif.

Référence : Mémoire du 18 mars 2002

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Commissions permanentes – Plan général de travail

Résolution n° C-2002-36

Sur proposition de M. le conseiller Alain Lemaire de Lévis, appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'adopter le plan général de travail des Commissions permanentes de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 18 mars 2002

Responsable : Direction générale

Adoptée

Secrétariat : Règlement sur la rémunération des membres du Conseil, du Comité exécutif et des commissions

Résolution n° C-2002-37

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le conseiller Claude Larose de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement 2002-4 concernant la rémunération des membres du Conseil, du Comité exécutif et des commissions de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 13 mars 2002

Certificat du

trésorier: CT-104, sujet à l'adoption du budget

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Secrétariat : Règlement intérieur de la CMQ sur la délégation du pouvoir d'autoriser et de payer les dépenses et de conclure des contrats

Résolution n° C-2002-38

Sur proposition de Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli de Lévis, appuyée par M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement intérieur 2002-5 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la délégation du pouvoir d'autoriser et de payer des dépenses et de conclure des contrats au nom de la CMQ.

Référence : Mémoire du 18 mars 2002

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Direction générale : Plan d'organisation fonctionnelle, d'effectif et structure de rémunération

Résolution n° C-2002-39

Sur proposition de M. le conseiller André Gignac de Québec, appuyée par M. le conseiller Paul Gardon de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'organigramme général de la CMQ joint en annexe au mémoire du 18 mars 2002 du directeur général de la CMQ, en ajoutant les commissions permanentes instituées par le Conseil (résolution C-2002-9).

De compléter cet organigramme en indiquant vis-à-vis les commissions permanentes les commissions instituées par le Conseil (résolution C-2002-9).

D'adopter le plan d'effectif suivant:

- ✓ 15 employés:
 - ✓ 2 employés cadres
 - ✓ 2 coordonnateurs
 - ✓ 4 conseillers
 - ✓ 3 techniciens
 - ✓ 1 adjointe administrative
 - ✓ 1 préposé au secrétariat et à la comptabilité
 - ✓ 2 agents de bureau

D'adopter, outre les décisions déjà prises par le Conseil à l'égard de la rémunération du directeur général, du secrétaire-trésorier et de l'adjointe administrative (C-2002-4, C-2002-7, C-2002-8 et C-2002-27), la structure de rémunération suivante pour les autres postes de l'organisation:

- ✓ coordonnateur : 52 000 \$ à 72 000 \$
- ✓ conseiller : 34 000 \$ à 67 000 \$
- ✓ technicien : 30 000 \$ à 49 000 \$
- ✓ préposé au secrétariat et à la comptabilité: 26 000 \$ à 38 500 \$
- ✓ agent de bureau : 23 000 \$ à 34 000 \$

Référence : Mémoire du 18 mars 2002

Responsable : Direction générale

Adoptée

Secrétariat : Engagement de services professionnels pour la dotation de personnel

Résolution n° C-2002-40

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le conseiller André Gignac de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter l'engagement des services professionnels de M. Justin Pilote, comme conseiller en dotation de personnel, auprès de la Communauté métropolitaine de Québec, pour le recrutement de son personnel, sur la base d'un tarif horaire de 45 \$ plus les frais de déplacement, le tout suivant son offre de services et un montant n'excédant pas 10 000 \$ plus taxes.

Référence : Mémoire du 18 mars 2002

Certificat du

trésorier: CT-105

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Secrétariat : Engagement de personnel – prêt de service

Résolution n° C-2002-41

Sur proposition de Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli de Lévis, appuyée par M. le maire Jean Garon de Lévis, il est unanimement résolu :

De nommer comme coordonnateur à l'aménagement du territoire de la CMQ M. Claude Hallé, employé à la MRC de la Jacques-Carier. De demander à la MRC d'accepter le prêt de cet employé afin de remplir la fonction mentionnée pour une période de 3 ans.

De nommer comme coordonnateur au développement économique de la CMQ M. Robert Cooke, employé de la Ville de Lévis. De demander à la Ville de Lévis d'accepter le prêt de service de cet employé afin de remplir la fonction mentionnée pour une période de 3 ans. De maintenir sa rémunération actuelle et ses autres conditions de travail.

De nommer comme préposée au secrétariat Mme Caroline Roger, employée de la Ville de Québec. De demander à la Ville de Québec d'accepter le prêt de service de cette employée afin de remplir la fonction mentionnée pour une période de 3 ans.

D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que le secrétaire-trésorier, ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 21 mars 2002

Certificat du
trésorier: CT-106, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Secrétariat : Offre de service concernant la comptabilité de la CMQ

Résolution n° C-2002-42

Sur proposition de M. le conseiller Alain Lemaire de Lévis, appuyée par M. le préfet Michel Giroux de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la direction générale à poursuivre les discussions avec la Ville de Québec sur la fourniture de services en comptabilité et approvisionnement à la CMQ rencontrant l'ensemble de ses demandes en vue du dépôt pour décision à la prochaine séance du Conseil d'une proposition rencontrant les besoins de la CMQ.

Référence : Mémoire du 18 mars 2002
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Secrétariat : Assurances des biens et de la responsabilité générale pour la CMQ pour l'année 2002

Résolution n° C-2002-43

Sur proposition de M. le conseiller André Hamel de Lévis, appuyée par M. le conseiller André Gignac de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter la proposition présentée par Gagnon Chabot Labrecque & associés pour les assurances des biens et de la responsabilité générale de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2002, au montant de 1160 \$ plus taxes (9%), le tout suivant la proposition faite à la CMQ.

Référence : Mémoire du 13 mars 2002
Certificat du
trésorier: CT-107
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2002-44

Sur proposition de M. le conseiller André Hamel de Lévis, appuyée par M. le conseiller André Gignac de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 02-03 en date du 21 mars 2002 contenant les points suivants :

1. Copie d'une lettre du 26 février 2002 du président de la Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse adressée au ministre des Affaires municipales concernant l'adoption d'un RCI relatif aux installations d'élevage à Lévis.
2. Lettre du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole accusant réception de la lettre du 27 février concernant une demande d'extension de délai pour l'adoption du budget et du programme triennal de la CMQ (résolution C-2002-25).
3. Lettre du cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications accusant réception d'une lettre concernant la proposition de nomination de Mme Francine Gagnon à titre de membre du conseil d'administration du Musée de la Civilisation (résolution C-2002-28).
4. Notes pour une allocution du recteur de l'université Laval, monsieur François Tavenas, devant la Chambre de commerce de Lévis, le mercredi 13 février 2002, à 18 h, sous le thème : «L'Université Laval et la Rive-Sud; un partenariat gagnant».
5. Budget et programme triennal 2002 de la CMQ – étapes et échéancier en date du 21 mars 2002.

Responsable : Service du secrétariat

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Intervention de M. le conseiller Ralph Mercier ainsi que du président M. Jean-Paul L'Allier relativement à l'Union des municipalités du Québec. Les interventions portent sur la révision des structures de l'Union, la cotisation réclamée pour l'année 2002 ainsi que la représentation de la région dans les nouvelles structures de l'Union.

Intervention du maire de Québec pour faire le point sur la mise en place de la CMQ après 80 jours d'existence. M. L'Allier aborde les objectifs atteints avec les décisions prises à la séance de ce soir ainsi que le plan de match pour les prochains mois. L'objectif demeure de faire de la CMQ un lieu d'échange d'idées, de discussion sur les grands enjeux de la région. Est déposé, à titre d'exemple pour illustrer les défis, les dernières statistiques du recensement 2002 qui démontrent la faible croissance de la

population de la région métropolitaine par rapport à d'autres grandes régions au Canada.

Période de questions du public

Période de questions du public.

Levée de la séance

Résolution n° C-2002-45

Sur proposition de M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec, appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE